

QUOTAS **CHAMPIONNAT DE FRANCE** **JEUNES 2026**

QUALIFIÉES ET QUALIFIÉS D'OFFICE

pages 2

QUOTAS

pages 3 à 5

MODALITÉS DE DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

pages 6 à 8

QUALIFIÉES ET QUALIFIÉS D'OFFICE

CAT.	SEXE	ATHLÈTES		CLUB AU 01/01/2026	LIGUE
MINIME	F	Lucile	BRUYERE JOUMARD	FONTANIL TRIATHLON	Auvergne Rhone Alpes
CADET	F	Fiona	FAIVRE	TRIATHLON MANOSQUE	Provence Alpes Cote d'Azur
CADET	F	Swann	IVANEZ	CORMARIS TRIATHLON	Pays de la Loire
CADET	F	Chiara	LOMBARDI	ASPTT MULHOUSE TRI	Grand Est
CADET	F	Ambre	UGOLINI	ISSY TRIATHLON	Ile de France
CADET	M	William	CHAPUIS	OUEST RUN TRIATHLON	La Reunion
CADET	M	Théo	CINI	ALLIANCE NATATION BESANCON	Bourgogne Franche Comté
CADET	M	Baptiste	DA SILVA CORREIA	ISSY TRIATHLON	Ile de France
CADET	M	Tom	DOMERGUE	POISSY TRIATHLON	Ile de France
CADET	M	Hugo	DUBOIS	VILLENEUVE D ASCQ TRIATHLON	Hauts de France
CADET	M	Tom	LAMARQUE	LEU TRIATHLON	La Reunion
CADET	M	Valentin	LEPERS	DIJON TRIATHLON	Bourgogne Franche Comté
CADET	M	Lucas	ROCHER	BEST TRIATHLON SAINT NAZAIRE	Pays de la Loire
CADET	M	Noé	WEBER	ASPTT MULHOUSE TRI	Grand Est
JUNIOR	F	Rosalie	GALLANT	LES SABLES VENDEE TRIATHLON	Pays de la Loire
JUNIOR	F	Liv	JANSON-ALIBELLI	STADE DE REIMS TRIATHLON	Grand Est
JUNIOR	F	Laly	PORENTRU	ISSY TRIATHLON	Ile de France
JUNIOR	F	Mia	RESSENCOURT	POISSY TRIATHLON	Ile de France
JUNIOR	F	Léa	REVIGLIO	TRISTARS CANNES TRIATHLON	Provence Alpes Cote d'Azur
JUNIOR	F	Anouk	RIGAUD	METZ TRIATHLON	Grand Est
JUNIOR	F	Maelis	ROLIN	COTE D OPALE TRIATHLON CALAIS SAINT OMER	Hauts de France
JUNIOR	M	Quentin	BAUER	ASPTT MULHOUSE TRI	Grand Est
JUNIOR	M	Guillaume	BOHNERT	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	Nouvelle Aquitaine
JUNIOR	M	Jules	CHABANEL	ASPTT MULHOUSE TRI	Grand Est
JUNIOR	M	Gaspard	CHABANEL	MONTLUCON TRIATHLON	Auvergne Rhone Alpes
JUNIOR	M	Eliot	DELECROIX	VILLENEUVE D ASCQ TRIATHLON	Hauts de France
JUNIOR	M	Antonin	MATHIEU	US PALAISEAU TRIATHLON	Ile de France
JUNIOR	M	Léni	REMER - - MANCINI	US PALAISEAU TRIATHLON	Ile de France
JUNIOR	M	Gabin	YONNET	ISSY TRIATHLON	Ile de France
JUNIOR	M	Valentin	YVORRA	ASPTT MULHOUSE TRI	Grand Est

Attention, cette qualification d'office ne sera effective qu'à la condition que la surveillance médicale réglementaire du projet de performance fédéral soit attestée par le médecin référent qui la suit.

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 93122 - N°SIRET 337 535 868 00034

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE DUATHLON

	Minimes		Cadets		Juniors	
	F	H	F	H	F	H
LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	9 + 6	7 + 2	10 + 3	8	11 + 1	7 + 3
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	4 + 2	3 + 1	4 + 2	3 + 1	4	3
LIGUE CORSE	1	1	1 + 1	1	1	1
LIGUE GRAND-EST	7 + 3	6 + 4	5 + 4	5 + 5	6 + 5	5 + 1
LIGUE GUADELOUPE	1	1		1		1
LIGUE HAUTS DE FRANCE	7 + 1	6 + 2	7 + 3	6	6 + 3	6 + 1
LIGUE ILE DE FRANCE	8 + 3	10 + 6	8 + 4	9 + 3	7 + 3	8 + 6
LIGUE MARTINIQUE	1	1	1	1		1
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	5 + 3	5 + 1	6	5 + 2	7 + 1	6 + 2
LIGUE NOUVELLE CALÉDONIE	1	1	1	1		1
LIGUE OCCITANIE	4 + 1	4 + 1	5 + 1	6 + 1	4 + 2	5
LIGUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4 + 1	5 + 1	4 + 1	4 + 1	4	4 + 2
LIGUE REUNION	1	1 + 2	1	1	1	1

ZONE CENTRE-OUEST						
LIGUE BRETAGNE						
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	12 + 4	14 + 5	12 + 2	14 + 3	14 + 3	16 + 1
LIGUE NORMANDIE						
LIGUE PAYS DE LA LOIRE						

TOTAUX QUOTAS	89	90	86	81	83	81
Qualifié.e.s d'office	1	0	4	9	7	9
Qualifications exceptionnelles	10	10	10	10	10	10
Nombre maximum de participants	100	100	100	100	100	100

*Sous réserve de l'attribution des places par la Direction Technique Nationale

Dans le cas où une ligue régionale n'utiliserait pas la totalité de ses quotas, ceux-ci pourront être réattribués par la direction technique nationale

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES D'AQUATHLON

	Benjamins		Minimes		Cadets		Juniors	
	F	H	F	H	F	H	F	H
LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	9 + 6	8 + 3	9 + 4	7 + 6	10 + 4	8 + 1	11 + 1	7 + 3
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	5	3 + 1	4 + 2	3 + 1	4 + 3	3 + 2	4 + 2	3
LIGUE CORSE	1	1	1 + 1	1	1	1	1	1
LIGUE GRAND-EST	6 + 1	7 + 2	7	6 + 2	5 + 1	5 + 4	6 + 4	5 + 1
LIGUE GUADELOUPE		1	1	1		1		1
LIGUE HAUTS DE FRANCE	6 + 2	7 + 2	7 + 3	6 + 1	7 + 2	6 + 1	6 + 2	6 + 1
LIGUE ILE DE FRANCE	8 + 3	9 + 5	8 + 2	10 + 6	8 + 4	9 + 3	7 + 1	8 + 4
LIGUE MARTINIQUE	1	1	1	1	1	1		1
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	5 + 1	6 + 4	5 + 1	5 + 1	6 + 1	5 + 1	7	6 + 1
LIGUE NOUVELLE CALÉDONIE	1		1	1	1	1		1
LIGUE OCCITANIE	4 + 3	4 + 2	4 + 2	4	5 + 2	6 + 1	4 + 2	5
LIGUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6 + 2	5 + 1	4 + 3	5 + 1	4 + 1	4 + 1	4	4 + 1
LIGUE REUNION	1	1	1	1 + 1	1	1	1	1

ZONE CENTRE-OUEST								
LIGUE BRETAGNE								
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	12 + 7	12 + 5	12 + 6	14 + 6	12 + 3	14 + 2	14 + 6	16 + 5
LIGUE NORMANDIE								
LIGUE PAYS DE LA LOIRE								

TOTAUX QUOTAS	90	90	89	90	86	81	83	81
Qualifié.e.s d'office	0	0	1	0	4	9	7	9
Qualifications exceptionnelles*	10	10	10	10	10	10	10	10
Nombre maximum de participants	100	100	100	100	100	100	100	100

*Sous réserve de l'attribution des places par la Direction Technique Nationale

Dans le cas où une ligue régionale n'utiliserait pas la totalité de ses quotas, ceux-ci pourront être réattribués par la direction technique nationale

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE TRIATHLON

	Minimes		Cadets		Juniors	
	F	H	F	H	F	H
ZONE NORD LIGUE HAUTS DE FRANCE LIGUE ILE DE FRANCE	15 + 7	16 + 6	15 + 6	15 + 4	13 + 5	14 + 9
ZONE NORD-EST LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ LIGUE GRAND-EST	11 + 3	9 + 3	9 + 5	8 + 7	10 + 7	8
ZONE SUD-EST LIGUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES LIGUE CORSE LIGUE PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR	14 + 8	13 + 5	15 + 5	13 + 1	16 + 1	12 + 2
ZONE SUD-OUEST LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE LIGUE OCCITANIE	9 + 1	9 + 2	11 + 3	11 + 3	11 + 1	11 + 4
ZONE CENTRE-OUEST LIGUE BRETAGNE LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE LIGUE NORMANDIE LIGUE PAYS DE LA LOIRE	12 + 5	14 + 7	12 + 2	14 + 1	14 + 4	16 + 1
LIGUE DE LA GUADELOUPE	1	1		1		1
LIGUE DE LA RÉUNION	1	1 + 2	1	1	1	1
LIGUE MARTINIQUE	1	1	1	1		1
LIGUE NOUVELLE CALÉDONIE	1	1	1	1		1
TOTAUX QUOTAS	89	90	86	81	83	81
Qualifié.e.s d'office	1	0	4	9	7	9
Qualifications exceptionnelles*	10	10	10	10	10	10
Nombre maximum de participants	100	100	100	100	100	100

*Sous réserve de l'attribution des places par la Direction Technique Nationale

Dans le cas où une ligue régionale ou une inter-région n'utiliserait pas la totalité de ses quotas, ceux-ci pourront être réattribués par la direction technique nationale

MODALITÉS DE DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Extrait de la réglementation des épreuves nationales 2026. pages 24 à 26

« Le Directeur Technique National peut accorder au maximum 10 qualifications exceptionnelles par course pour des athlètes de nationalité française ou étrangère justifiant d'un niveau sportif suffisant pour concourir lors de la finale nationale. Parmi les 10 qualifications exceptionnelles, 5 au maximum pourront être attribuées à des athlètes de nationalité étrangère.

La demande doit être formulée auprès du Directeur Technique National par l'athlète. Pour chaque championnat, les délais et modalités de temps seront indiqués dans le formulaire établi.

Toute demande de qualification exceptionnelle ne conduit pas automatiquement à une attribution de cette qualification, et ce, quand bien même le nombre maximal de quotas n'a pas été atteint.

Dans le cadre du traitement de cette demande, des informations spécifiques pourront être demandées, justifiant notamment de la nationalité française, d'un dossier de demande de naturalisation, d'une résidence permanente, d'une scolarité sur le territoire français. »

Rappel des dates des championnats 2026 :

- Championnat de France de duathlon - 5 avril
- Championnat de France de triathlon - 7 juin
- Championnat de France d'aquathlon et des Ligues - 11/12 juillet

Principes généraux :

L'athlète souhaitant obtenir une qualification exceptionnelle devra justifier d'un niveau sportif suffisant. Pour un athlète de nationalité française ou étrangère, l'évaluation du niveau sportif suffisant sera faite soit par évaluation chronométrique, soit par appréciation du directeur technique national .

Les dates de dépôt des demandes doivent être respectées quel que soit le cas de figure.

A - Evaluation chronométrique

Afin d'évaluer ce critère, des distances spécifiques devront être réalisées en natation et en course à pied et un temps minimum sera demandé en fonction de la catégorie et du sexe. Il est rappelé que la réalisation de ces minimas ne vaut pas qualification d'office, elle permet uniquement de rendre recevable la demande.

Ce document vise à préciser les éléments suivants :

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande,
2. Dates limites de réception des demandes,
3. Périodes de réalisation des temps,
4. Distances à réaliser en fonction de la catégorie et du championnat concerné,
5. Tableaux des temps demandés,
6. Modalités de réalisation des performances pour recevabilité.

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande

<https://forms.gle/4d73vE7a4etxBsG9A>

MODALITÉS DE DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

2. Dates limites de réception des demandes

L'horodateur du questionnaire fera foi, les demandes devront être transmises, complètes (questionnaire + vidéos le cas échéant) avant le :

- 23 mars minuit pour le championnat de France de duathlon,
- 25 mai minuit pour le championnat de France de triathlon,
- 29 juin minuit pour le championnat de France d'aquathlon.

3. Périodes de réalisation des temps

La période de réalisation des temps est comprise :

- entre le 01^{er} septembre 2025 et le 22 mars 2026 inclus pour le championnat de France de duathlon,
- entre le 01^{er} septembre 2025 et le 24 mai 2026 inclus pour le championnat de France de triathlon,
- entre le 01^{er} septembre 2025 et le 28 juin 2026 inclus pour le championnat de France d'aquathlon.

4. Distances à réaliser en fonction de la catégorie et du championnat de France concerné :

	Aquathlon		Triathlon		Duathlon
	natation (25m ou 50m)	course à pied	natation (25m ou 50m)	course à pied	course à pied
Benjamin	400m	3000m			
Minime	400m	3000m	400m	3000m	3000m
Cadet	800m	5000m	800m	5000m	5000m
Junior	800m	5000m	800m	5000m	5000m

MODALITÉS DE DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

5. Tableaux des temps demandés (inférieur ou égal à) :

	Aquathlon (toutes catégories Jeune) et Triathlon (MI, CA, JU)						Duathlon
Cat.	400 (25m)	400 (50m)	3000m	800 (25m)	800 (50m)	5000m	3000m (MI) ou 5000m (CA et JU)
BEF	6'00	6'20	12'30				
BEM	5'50	6'10	12'30				
MIF	5'30	5'50	11'40				11'40
MIM	5'15	5'35	10'20				10'20
CAF				10'40	11'00	19'00	19'00
CAM				9'40	10'00	16'20	16'20
JUF				10'40	11'00	19'00	19'00
JUM				9'30	9'50	16'00	16'00

6. Règles de réalisation des prises de temps pour recevabilité :

● Temps réalisés lors de compétitions officielles FFA / FFN :

Le ou les temps, la date et le lieu de réalisation, le lien d'accès au(x) résultat(s) sont à renseigner dans le formulaire de demande.

Précision : les compétitions officielles FFA de 5km route possédant un label régional, national ou international peuvent être prises en compte.

● Temps à valider par la Direction Technique Nationale :

Des règles spécifiques de réalisation, détaillées en page suivante, s'appliquent pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte.

Vous devez envoyer la vidéo à Julie Serra (jserra@fftri.com), avant les dates précisées pour chaque championnat au point 2, accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé au dixième de seconde,
- la date de réalisation de la prise de temps,
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

MODALITÉS DE DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

- Règles de réalisation en natation :

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (FINA) pour une épreuve de Natation Course.

https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php

Parmi les points essentiels à retenir : possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre, départ plongé depuis le plot, 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête), le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps.

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle du textile, filmez-le de près afin de pouvoir l'identifier au visionnage, ainsi que le logo « fina approved » si le modèle est concerné.
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau comme cela est le cas en compétition en bassin;
- Départ plongé ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série et la ligne d'eau occupée.

- Règles de réalisation en course à pied :

Les règles techniques de l'épreuve qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) **pour une épreuve de course sur route** et ce même si la distance se déroule entièrement sur piste dans le cas des prises de temps pour obtenir une qualification exceptionnelle.

<https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>

Parmi les points essentiels à retenir : chaussures à pointes interdites, chaussures à carbone autorisées mais avec une semelle inférieure ou égale à 40 mm d'épaisseur.

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle des chaussures, filmez les chaussures de près de manière à pouvoir les identifier au visionnage,
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs en même temps, à condition de respecter le même départ, comme cela est le cas en compétition ;
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série.

B - Appréciation par le directeur technique national

Une ou plusieurs qualifications exceptionnelles peuvent être attribuées par le Directeur Technique National pour des athlètes de nationalité française ou étrangère.